



Collectif pour les Déplacements en Béarn

HISTORIQUE

- **5/11/1990 :**

Le CIAT (Comité interministériel d'aménagement du territoire) inscrit au schéma routier national la section Pau-Oloron sous forme d'une autoroute concédée (antenne autoroutière A650).

- **1/04/1992:**

Cette nouvelle liaison est confirmée par le décret n°92-379.

- **2/07/1993 :**

Le préfet et M. Forgerit présentent aux maires concernés le projet de liaison Pau-Oloron . Présentation des fuseaux (bande du kilomètre)

- **30/05/1994 :**

Arrêté de prise en considération du fuseau des 1000 mètres

- **7/07/1998**

Décision de prise en considération de la bande d'étude (300 mètres) de la liaison Pau-Oloron

- **4/06/2008**

Abandon du projet d'autoroute entre Pau et Oloron au profit de la sécurisation de la RN134. Confirmation de l'autoroute A65 entre Pau et Langon. Communiqué de presse de J.L.Borloo, Ministre d'Etat.

- **7/07/2008**

Fin de validité de l'arrêté de la bande d'étude (300 mètres) sans renouvellement

- **15/09/2008**

Lettre au maire de Poey confirmant la cessation de l'effet de la bande d'étude

- **20/11/2009 :**

Le CG64 vote en faveur du Syndicat Mixte pour l'Etude de la Liaison Routière Pau-Oloron :
SMELRPO

- **9/02/2010**

Arrêté de création du syndicat mixte (SMELRPO)

- 15/02/2010

Création de CODE Béarn

R.N.A : W643004419

- 30/06/2011

Délibération 502 du CG64 pour la poursuite de la préservation du foncier sur la bande des différents tracés et délimitation sur le plan annexé à la délibération. Prise en considération de la bande des 300 mètres.

- 27/06/2013:

Le Conseil Général des PA prend les délibérations en faveur des tronçons 1 et 5 de la LRPO (Liaison Routière Pau-Oloron)

Seul Poey de Lescar est libéré, ses terrains ne sont plus concernés par la bande d'étude de 300 mètres

- 06/08/2013:

Lettre de CODE Béarn au CG64 pour lui demander la saisine de la CNDP

- 01/10/2013:

Réponse négative de G. Labazée, Président du CG64 sur la saisine de la CNDP

- 11/02/2014:

CODE Béarn a accès aux documents du Syndicat Mixte

- 20/06/2014

Lettre de CODE Béarn à CETE/Cerema concernant les gains de temps et de distance affichés pour un trajet par la LRPO entre le sud de Pau et Oloron. Sollicitations multiples y compris AFNOR.

- 26/11/2014

Lettres recommandée à Préfecture Aquitaine et Ministère de l'Ecologie pour demander une intervention auprès de CEREMA

Mèl au représentant du Défenseur des droits à Pau

- 16/12/2014

Réponse de Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie...Le ministre a pris bonne note de nos observations.

- 3/02/2015

Réponse de CEREMA transmise par le syndicat mixte : les gains de temps affichés dans les dossiers officiels sont implicitement réalisés par la saturation de la liaison Pau-Gan. Pas de réponse sur le détail des temps de parcours par tronçons, question de CODE Béarn.

- 12/02/2015

Délibération n° 05-005 du Conseil Départemental : pour accélérer la réalisation du contournement d'Oloron, ou liaison Gabarn-Gurmençon, qui établit

le tronçon à réaliser en priorité pour la liaison routière Pau-Oloron. Dissolution du syndicat mixte (SMELRPO).

- **10/04/2015**

Recours gracieux de CODE Béarn sur la délibération 05-005 pour erreur de fait : la déviation d'Oloron Gabarn-Gurmençon (projet d'Etat sur la RN134) ne fait pas partie de la nouvelle liaison routière Pau-Oloron (projet du département)

- **12/06/2015**

J.J. Lasserre parle dans la République de « présentation abusive » et de « mensonge » au sujet des délibérations du Conseil général qui assimilent le contournement d'Oloron Gabarn-Gurmençon au tronçon 5 de la nouvelle Pau-Oloron. Le recours de CODE Béarn est ainsi validé .

- **19/06/2015**

Dans la République, il est dit que J.J. Lasserre a écrit au Préfet de région pour lui faire part du refus du département de prendre sa part (moitié) dans la déviation d'Oloron et demande le report du financement sur les déviations de la vallée d'Aspe.

- **23/06/2015**

L'Etat, par la voix du Préfet de région, rejette la demande de J.J. Lasserre

- **24/06/2015**

Les élus d'Oloron et des vallées du haut Béarn font front commun pour la déviation d'Oloron Gabarn-Gurmençon. (S.O. du 25/06)

- **25/06/2015**

CODE Béarn publie un communiqué de presse, largement repris dans La République et S.O. pour faire connaître le recours exercé sur la délibération 05-005 du 12/02/2015 et déjouer les manœuvres politiciennes en cours.

CODE Béarn écrit que les déclarations d'utilité publique (DUP) des déviations de la vallée d'Aspe sont caduques.

- **1/07/2015**

Dernier enjeu de la nouvelle LRPO: La suppression de la bande des 300 mètres.

- **2/07/2015**

S.O annonce la recherche d'une solution ou d'un tour de table pour la déviation d'Oloron. On apprend que Labazée au lendemain des élections a signé un accord pour avancer les sommes dues par l'Etat pour le contournement et contribuer encore à la LGV Tours-Bordeaux, contrairement aux engagements du CG64

- **6/07/2015**

Le contrat de plan Etat-région (CPER) devrait être signé après l'enquête publique pour laquelle CODE Béarn a contribué. Ce CPER comprendrait (?) le projet de déviation d'Oloron, pour moitié financé par l'Etat, et des aménagements de la RN134.

- **17/09/2015**

Lettre REC A/R de CODE à CD64 demandant abrogation

- **1/10/2015**

- **2/10/2015**

Lettre REC des propriétaires demandant abrogation

• **15/01/2015**

Le TA enregistre la requête de CODE Béarn